



**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE,
AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET
AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Patrick St-Amour, président d'élection, aux personnes mentionnées en titre qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrites sur la liste électorale comme personne domiciliée, qu'elles peuvent être inscrites sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours si elles respectent les conditions suivantes :

1. être une personne physique majeure le jour du scrutin, soit le 1^{er} novembre 2009;
2. avoir la citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle, le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. et remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - être **propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins le 1^{er} septembre 2008;

et

 - avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale;

OU

- être **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins le 1^{er} septembre 2008;
- et**
- être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2009 comme celui qui a le droit d'être inscrit sur la liste électorale;
- et**
- avoir transmis la procuration à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous.

La demande d'inscription ou la procuration doit être transmise d'ici le 27 septembre 2009 pour être traitée par le président d'élection. Après cette date, et jusqu'au 13 octobre 2009 au plus tard, toute demande reçue sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et sera traitée par la Commission de révision.

Ces documents doivent être transmis à l'adresse suivante :

Bureau du président d'élection
100, rue Charbonneau
Rosemère, Qc J7A 3W1

Un formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Prenez note que les personnes morales ne sont pas des électeurs aux fins d'une élection municipale et ne peuvent par conséquent être inscrites sur la liste électorale.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le bureau du président d'élection au :
450 621-3500

DONNÉ À ROSEMÈRE, ce 12 septembre 2009.

Le président d'élection,

PATRICK ST-AMOUR, avocat